

## AUX ACTIONNAIRES DE :

### **BlackRock Global Funds – Sustainable Global Dynamic Equity Fund (qui sera renommé « Global Dynamic Equity Fund »)**

Le 12 mai 2026

Cher Actionnaire,

Nous revoyons continuellement notre gamme de compartiments afin de nous assurer que les caractéristiques et le positionnement de ces derniers en matière d'investissement demeurent à la fois pertinents et cohérent avec l'environnement actuel dans ce domaine et aux attentes de nos clients. Après un examen attentif, le conseil d'administration (le « **Conseil** » ou les « **Administrateurs** ») de BlackRock Global Funds (la « **Société** ») a décidé de vous adresser cet avis afin de vous informer des changements qui seront apportés à certains compartiments de la Société (les « **Compartiments** »).

Les modifications stipulées dans le présent avis prendront effet le 24 juin 2026 (la « **Date d'effet** ») et le présent avis fait office de notification aux Actionnaires des faits exposés ci-dessous.

Les termes non définis dans les présentes auront la même signification que dans le Prospectus actuellement en vigueur (disponible sur [www.blackrock.com](http://www.blackrock.com)).

#### **Quels changements vont intervenir sur votre Compartiment ?**

À compter de la Date d'effet, l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment Sustainable Global Dynamic Equity Fund seront modifiés pour supprimer tous les engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») du Compartiment et, en conséquence de ces changements, le Compartiment sera reclassé de l'Article 8 à l'Article 6 au sens du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité (« SFDR »). En outre, le Compartiment ne sera plus classé comme conforme aux règles de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») en matière d'investissement durable.

Les modifications proposées dans le présent avis visent à mieux aligner le Compartiment sur les attentes de nos Actionnaires et de nos futurs clients, l'objectif général étant de fournir une gamme innovante et complète de solutions d'investissement durable.

#### **Modifications apportées à la section SFDR**

Le Compartiment Sustainable Global Dynamic Equity Fund sera désormais classé en tant que Compartiment de l'Article 6 et non plus en tant que Compartiment visé à l'Article 8. Le Compartiment sera donc retiré de la liste des Compartiments Article 8 et Article 9.

#### **Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?**

Les modifications stipulées dans le présent avis entreront en vigueur à la Date d'effet soit le 24 juin 2026.

**Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?**

- **Modification du profil de rendement /Risque** : Non
- **Augmentation du profil de risque** : Non
- **Augmentation potentielle des frais** : Non
- **Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement/ risque** : Non significatif



**Coûts**

Les modifications décrites dans le présent avis n'entraîneront aucune hausse des frais et dépenses supportés par les Compartiments et/ou leurs Actionnaires. Les frais et dépenses associés (par exemple, les frais postaux) seront prélevés par la Société de Gestion sur les Frais de service annuels imputés aux Compartiments.

**Conséquences fiscales**

Si vous avez des questions concernant le processus de rachat, veuillez contacter votre représentant local. Tout rachat de vos actions peut affecter votre situation fiscale ; vous devez consulter vos propres conseillers professionnels afin de vous informer sur les conséquences de la cession d'actions en vertu des lois des juridictions dans lesquelles vous pourriez être assujetti à l'impôt.

**Informations supplémentaires**

**Les Actionnaires ne sont pas tenus de prendre des mesures relatives aux modifications décrites dans le présent avis. Toutefois, si vous n'approuvez pas ces modifications, vous pouvez procéder au rachat de vos Actions sans frais de rachat pendant une durée de six (6) semaines après la date du présent avis et à tout moment avant la Date d'effet, conformément aux dispositions du Prospectus.**

**Le produit du rachat sera versé aux Actionnaires dans les trois (3) Jours ouvrables suivant le Jour de Négociation considéré, à condition que les documents pertinents (tels que décrits dans le Prospectus) aient été reçus.**

Les versions mises à jour du Prospectus pourront être téléchargées gratuitement sur notre site web (<https://www.blackrock.com/>) et obtenues en version imprimée gratuitement à partir de la Date d'effet. Des exemplaires des statuts de la Société, des rapports annuels et des rapports semestriels sont disponibles gratuitement sur demande auprès de votre représentant local.

Veillez agréer l'expression de mes salutations distinguées,

**Denise Voss**  
**Présidente**